

Info Château-Chalon

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS JUILLET 2015



ÉDITO : DE NOUVEAUX HABITANTS FONT LE CHOIX DE S'INSTALLER DANS NOTRE VILLAGE ET IGNORENT SANS DOUTE QUELQUES-UNES DES RÈGLES DE NOTRE FONCTIONNEMENT. CE BULLETIN A POUR BUT DE DONNER QUELQUES INFORMATIONS QUI PEUVENT ÊTRE UTILES AUX PERSONNES QUI ARRIVENT COMME AUX ANCIENS QUI DE TEMPS EN TEMPS OUBLIENT QUELQUES-UNES DE CES CONTRAINTES..



Petites Cités
Comtoises
de Caractère

Château-Chalon fait partie des « *Plus Beaux Villages de France* » et des « *Petites Cités Comtoises de Caractère* », labels gratifiants rehaussés par le classement récent du « *Site viticole du Château-Chalon* ». Ces labels sont autant de reconnaissances car depuis plus de quarante ans les habitants et les élus ont œuvré pour maintenir un cadre de vie agréable grâce à un cadrage urbanistique précis qui permettra de préserver ces éléments de notre patrimoine. Ce cadrage s'appuie sur trois documents consultables en mairie et sur le site internet de la commune :

- un Plan d'Occupation des Sols (POS),
- une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) évoluant en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).
- une ZPR (Zone de Publicité Restreinte) réglementation définissant les règles de la signalétique et de la publicité.

Ces trois outils permettent d'éviter des excès en matière de rénovation et de réhabilitation du patrimoine bâti qui fait la richesse de notre cité. Cela signifie que toute intervention qui impacte l'aspect extérieur de votre habitation nécessite une demande d'autorisation de travaux délivrée par le maire après consultation des services de l'État concernés (DDT et Architecte des Bâtiments de France).

Bulletin spécial

édition de juillet 2015

Directeur de la publication : Christian Vuillaume, maire

Mise en page : Patrick Nicod, conseiller municipal

IPNS (imprimé par nos soins)

téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Même les menus travaux sont concernés : volets, fenêtres, portes, façades et toitures sont autant de domaines qui nécessiteront cette démarche.

A Château-Chalon, pour aménager, construire, modifier, repeindre, démolir les bâtis, rien de plus simple ! Retirer les différents formulaires en mairie. La durée moyenne des traitements des dossiers est d'environ 50 jours.

DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de Communes a pris la compétence, c'est le SICTOM de Lons-le-Saunier qui a en charge le ramassage des ordures ménagères. Cette opération se réalise le lundi en début de matinée dans notre village qui comporte des rues étroites. Chaque fois qu'un véhicule gêne la circulation dans une rue le camion de ramassage ne prend aucun risque et ne relève pas les bacs. Ceci arrive plusieurs fois dans l'année car la chauffeur a interdiction de reculer avec son véhicule.

Les produits non recyclables et autres déchets ménagers sont déposés en sac dans le bac gris.

Les déchets recyclables à l'exception du verre sont déposés en vrac dans le bac bleu ce qui permet un contrôle qui fait l'objet d'un ou plusieurs rapports à la mairie. Ces bacs bleus sont ramassés les semaines paires uniquement. En cas de modification pour cause de jours fériés, une information paraît sur les tableaux d'affichages municipaux répartis dans le village.

Pour les autres encombrants du type matériaux de démolition, déchets verts ou matériel HS, il n'existe plus de décharge sur le territoire communal mais une nouvelle déchetterie est ouverte à Doblans, rue du gué Faroux sur la zone artisanale. Cette dernière est ouverte chaque matin de 9h à 12h, sauf le dimanche et le lundi (03 84 85 21 70). Elle accepte tout déchet sauf textile et pneus. Un conteneur, situé en haut du village est destiné à la collecte du verre.

TRANSPORTS

Pour tout savoir sur les lignes régulières mises en place par le conseil général du Jura vous pouvez consulter le site www.jurago.fr

Le coût est de 2 euros par voyage, 15 euros pour 10 voyages et 40 euros pour un abonnement mensuel.

Depuis Château-Chalon les horaires sont ceux des transports scolaires (2 départs le matin et un en début d'après-midi, un retour en fin de matinée et deux le soir).

EAU

La commune gère son eau en régie municipale. Cette eau provient d'une importante réserve située dans le relief karstique de notre plateau.

Le captage est partagé avec la commune de Menétru-le-Vignoble et la distribution sur notre commune a fait l'objet d'une importante rénovation depuis 5 ans. En cas de problème, s'adresser à la mairie qui assume donc ce service ce qui lui a permis de stabiliser le prix du m³ d'eau depuis 5 ans. Par contre l'assainissement des eaux usées est réalisé à la station située à

Domblans. Nous avons donc en charge de collecter ces eaux usées, de pomper celles provenant du bas du village grâce à une station étudiée à cet effet pour les envoyer à Domblans. Pour éviter des dysfonctionnements de notre station, il faut éviter de jeter des lingettes et autres produits non dégradables dans les égouts.

Vous recevez deux factures dans l'année :

- une en juin pour l'abonnement à la distribution et à l'assainissement
- une seconde en novembre pour les volumes consommés l'année N-1

Tous les compteurs d'eau sont désormais propriété de la commune, ceux qui n'ont pu être installés en extérieur nécessitent donc une visite annuelle à votre domicile. Pour raison d'économie, le relevé des compteurs est réalisé par des conseillers municipaux, Merci de leur faciliter cette tâche.

ACTIVITÉS DE LA MAIRIE (ANIMATIONS)

- *les vœux de la mairie* en janvier, avec apéritif offert aux habitants du village (au foyer rural) ;
- « *Vision d'artistes* » concours des peintres dans la rue en juin ;
- le repas offert aux personnes de plus de 65 ans, en résidence principale ou secondaire, ainsi qu'aux employés et aux conseillers municipaux ;
- *la fête patronale*, le premier dimanche de septembre (apéritif concert) ;
- *les journées européennes du patrimoine* en septembre avec animations diverses autour de l'École d'Autrefois, des visites du village et de la restauration des « œuvres de la Cure » ;
- *la cérémonie du 11 novembre*, suivie d'un apéritif offert aux habitants du village ;
- *les animations du club des anciens* qui est un lieu d'échanges et de détente. Chaque 1er vendredi du mois le club fonctionne dans la salle de la mairie de Château-Chalon de 14h30 à 17h00. Créé à l'initiative de la municipalité, il concerne toute personne âgée de 60 ans et + désireuse de participer à des jeux de société ou à des activités culturelles comme préparer l'animation de l'arbre de Noël des enfants, le 11 novembre et Vision d'Artistes ou participer à d'autres manifestations intergénérationnelles et bien sûr jouer au scrabble, dames, tarot ou belote. Enfin avoir des activités destinées à améliorer la santé et prévenir les risques d'accidents corporels. En fin de séance, on fête un événement concernant un membre du club. Il convient de noter que ce club requiert une inscription au foyer rural (association « Les Amis de Château-Chalon ») ;
- *l'Arbre de Noël pour les enfants de 2 à 10 ans*, leurs parents et grands-parents, au foyer rural.

QR : si vous êtes intéressé par l'une de ces activités, veuillez vous faire connaître en mairie afin de recevoir une invitation.

LES ASSOCIATIONS

Notre village compte 4 associations :

1 - *Les Amis de Château-Chalon* qui a pour siège la maison du foyer rural place de l'Église que l'association a restaurée totalement dans les années

70. Elle abrite de nombreuses activités y compris celles à vocations communales. Le programme d'activités de cette association est centré autour d'animations variées dont le dernier spectacle historique de l'été 2014. Pour plus d'informations consulter le site internet « www.lesamisdechateau-chalon.fr ».

2 - *L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Château-Chalon (ASPECC)* agit pour la connaissance et la défense du meilleur de notre héritage passé. Attentive aux risques et aux chances du temps présent, elle œuvre avec vigilance pour que les générations futures trouvent toujours dans le village les conditions d'une existence empreinte de toutes les beautés naturelles et humaines. Elle est ouverte à tous. Parmi les initiatives de cette association on peut citer : la restauration d'œuvres d'art religieuses abandonnées dans l'ancienne cure ou l'organisation de conférence-promenades à caractère historique ou patrimoniales.

3 - *L'Association des chasseurs* qui outre son activité privilégiée propose une fois par an un moment de convivialité de grande qualité gastronomique autour d'un repas de chasse dans la salle du foyer rural (réservation conseillée).

4 - *Le syndicat des vignerons ou confrérie Saint-Vernier* qui organise la fête de la Saint-Vernier le 3^e week-end d'avril et qui gère la vigne conservatoire

L'AFFOUAGE :

Chaque ménage résidant à Château-Chalon a droit à un lot de bois de chauffage appelé affouage. Ce bois est à exploiter (abattage, débit à la dimension voulue, fendage, sortie de la parcelle forestière). Le volume de bois obtenu est de 15 à 30 stères. Ce bois ne doit pas être destiné à la vente mais réservé à l'usage personnel de l'affouagiste. Les inscriptions se font en mairie après informations par voie d'affichage. Une taxe de 40 euros, révisable chaque année, est perçue par la commune.

LE PASSAGE DES COMMERÇANTS AMBULANTS À CHÂTEAU-CHALON :

Deux commerçants ambulants desservent chaque semaine notre commune :

- le boucher dessert le village le vendredi dès 14h ;
- le boulanger dessert notre commune chaque mercredi matin, vendredi matin et dimanche matin.

LES DIVERS RENSEIGNEMENTS (levées postales, pompiers, SAMU, Office de Tourisme, inscription sur les listes électorales et autres formalités administratives) sont à rechercher sur les sites internet concernés avec un moteur de recherche.

Coordonnées de la mairie :

1, place de la Mairie 39210 Château-Chalon Tél : 03 84 44 62 90

Ouverture au public : mardi et jeudi de 17h30 à 19h

mél : mairie.chateau-chalon@wanadoo.fr site : chateau-chalon.fr